

PRÉCONISATIONS DE GESTION DES VISITES DANS LES ÉLEVAGES

À la suite de la publication du protocole national de déconfinement à destination des entreprises, ce mémo à destination des exploitants agricoles et des partenaires intervenant sur les exploitations propose une synthèse des différentes actions préconisées pour assurer la sécurité de tous lors des visites ou interventions en exploitation.

1 ► PRÉPARER LA VISITE

POUR LES INTERVENANTS

POUR LES EXPLOITATIONS ACCUEILLANTES

FIXER PRÉALABLEMENT LE RENDEZ-VOUS

- Prendre des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension, etc.) de votre interlocuteur.
- Fixer un rendez-vous et obtenir l'accord de l'éleveur.
- Se mettre d'accord sur les modalités de la visite (lieu de rendez-vous sécurisé) et convenir que ce rendez-vous sera reporté si vous ou votre interlocuteur présentez des symptômes liés au Covid-19.
- Rappeler à l'éleveur qu'il devra appliquer les gestes barrières et la distanciation physique.
- Limiter au maximum le nombre de participants.
- S'assurer que l'interlocuteur a connaissance du document de préconisations de gestion des visites dans les élevages.

- Confirmation écrite par mail ou sms du rendez-vous fixée : date/heure et lieu.
- Transmettre quand c'est possible les modalités de la visite et les consignes sanitaires mises en place dans l'entreprise.
- Privilégier des rendez-vous en tête à tête
- Limiter le nombre de participants au rendez-vous et informer l'intervenant des participants au rendez-vous.

PRÉPARATION DES VISITES / DES INTERVENTIONS

- Dans la mesure du possible, la veille, il est conseillé de confirmer par sms l'horaire et le lieu de la visite.
- Vérifiez que vous disposez dans votre véhicule de tout l'équipement personnel vous permettant d'appliquer les mesures complémentaires d'hygiène : bidon d'eau, savon, et/ou gel hydroalcoolique, masques, essuie-main à usage unique et sacs poubelles, ainsi que des lingettes ou produits détergents pour nettoyer le matériel manipulé pendant la visite le cas échéant.
- N'oubliez pas vos équipements de protection individuelle habituels, ainsi que votre matériel personnel : stylo, téléphone et chargeur.
- Privilégiez l'intervention de techniciens connaissant déjà l'élevage.
- Avertissez votre employeur et annulez la visite si vous présentez des symptômes évocateurs du COVID-19 ou si vous estimez que les conditions de la visite ne vont pas permettre le respect des consignes sanitaires.

- Si possible séparer les tâches et décaler les horaires d'arrivées, de départs et de pauses.
- L'affichage des consignes sur l'exploitation (entrée, bureau...) doit obligatoirement être mis en place.
Affiches téléchargeables :
 - [les gestes barrières](#)
 - [les consignes de lavage des mains](#)
- Organiser un parcours de biosécurité sur l'exploitation pour les intervenants (zone propre/zone sale) avec notamment :
 - un point d'accueil,
 - et une zone de départ,
 - permettant le lavage des mains au savon ou leur désinfection avec un gel hydroalcoolique par exemple,
 - dans certains cas, continuer à utiliser des pédilvres ou des mesures d'hygiène corporelle comme les douches.
- Anticipez l'information des intervenants dès le site d'accueil, a fortiori si votre présence n'est pas indispensable, avant qu'ils ne se rendent sur les lieux d'intervention (collecte de lait, lieu où se trouvent les animaux à inséminer, lieu où se trouvent les animaux morts à retirer, silos d'aliments à remplir, etc.).

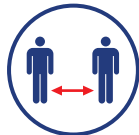
2 ▶ LORS DE LA VISITE : RESPECTER LES MESURES BARRIÈRES ET LES PRINCIPES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

À L'ARRIVÉE SUR L'ÉLEVAGE



- Prévoir un **point d'accueil unique** sur l'exploitation permettant le lavage des mains au savon ou leur désinfection avec un gel hydroalcoolique par exemple.
- **Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon** ou avec une solution hydroalcoolique (SHA).
- Ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage **non unique**.
- Prévoir de communiquer les consignes par un moyen de **communication à distance** notamment si la présence de l'exploitant n'est pas indispensable : SMS, e-mail, téléphone, tableaux d'affichage.
- Respecter le plan de circulation (quand il existe) entrant et sortant (circulation à sens unique) permettant un **flux de déplacement "marche en avant"** pour l'ensemble des lieux.

PENDANT LA VISITE / L'INTERVENTION



- Préférer des intervenants sur l'exploitation qui sont autonomes et qui connaissent le site d'intervention et qui respectent les règles de biosécurité.
- Mettre en œuvre les mesures de **distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4 mètres sans contact autour de chaque personne).
- Dans l'hypothèse d'une difficulté à mettre en œuvre les gestes barrières et de la nécessité d'avoir un contact rapproché, **disposer autant que possible de masques de protection** (par principe, masque non sanitaire "alternatif" de catégorie 1 dans le respect des consignes d'utilisation du fabricant et selon la nature de l'intervention).
- Rester en extérieur dans la mesure du possible, ou à défaut, dans une **pièce aérée et éviter les endroits exigus** ;
 - Le cas échéant, aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant 15 minutes.
- **Mettre à la disposition** des intervenants les moyens de se laver et de se sécher les mains (point d'eau, savon liquide, papier à usage unique, sacs poubelle pour les déchets, etc.).
- **Disposer de son matériel personnel** et éviter autant que possible l'échange de matériels, ou à défaut se laver les mains avant et après utilisation.
- **Ne pas monter/s'installer dans les cabines des tracteurs**, autres matériels automoteurs, véhicules de livraison et de collecte, limiter la présence en cabine à **une seule personne** et en cas de changement de conducteur, **nettoyer la cabine** (poignées de porte, volant, commandes...) à l'aide de lingettes ou d'un spray (produit domestique ou industriel).
- **Désinfecter régulièrement** les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

PENDANT LA VISITE / L'INTERVENTION



- **Éviter de porter des gants** : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.



- **Éviter les pauses collectives dans un endroit clos.**



- **Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir.**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique.**
- **Éviter de vous toucher le visage.**

AU TERME DE LA VISITE / L'INTERVENTION



- **Décliner les propositions de café ou d'échanges conviviaux** (pendant la période d'urgence sanitaire).
- Privilégier le règlement des **formalités administratives à distance** par échanges email après la visite.

3 ► APRÈS LA VISITE



- En fin de journée, l'intervenant transmet à son employeur la liste des élevages visités.
- **Éviter les contaminations indirectes** par les mains. Il s'agit des contacts avec des surfaces touchées par d'autres personnes. **Nettoyer les surfaces** : clavier d'ordinateur, poignées de portes, plan de travail, matériel de traite, etc.
- Les masques utilisés et/ou usagés ne sont pas réutilisés s'ils sont à usage unique ou s'ils sont réutilisables, ils sont entretenus dans le respect du protocole de décontamination du fabricant après chaque utilisation.



- Transmettre et finaliser les formalités administratives en fin de journée ou le lendemain de la visite et solliciter un retour dans les jours suivants auprès de l'éleveur visité.
- L'employeur de l'intervenant et les éleveurs visités s'informent réciproquement si des symptômes évocateurs du COVID-19 se déclarent.

SOURCES :

- **La Coopération Agricole Pôle Animal** : [Coronavirus - Recommandations pour les visites en élevage](#)
- **MSA** : [Coronavirus : les consignes sanitaires pour les entreprises](#)
[L'accueil des prestataires au sein des exploitations - CMSA Armorique et Portes de Bretagne](#)
[Les mesures barrière à mettre en place dans votre entreprise afin de lutter contre la propagation du Covid-19](#)
- **Ministère du Travail** : [Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs](#)
Travail dans l'élevage : [quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?](#)
[Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés](#)
- **Santé public France** : [Coronavirus : outils de prévention destinés aux professionnels de santé et au grand public](#)